



Annexe 25-39
COMITÉ DES JEUX DU CANADA
Mandat

Nom	Comité des Jeux du Canada de CC
Mandat	Le comité des Jeux du Canada est un comité permanent de crosse Canada (CC). Son rôle est d'aider le conseil d'administration et le secteur de crosse en enclos de l'Association canadienne de crosse à donner une orientation sur et à satisfaire aux obligations multi-provinciales se rapportant aux Jeux du Canada.
Principales responsabilités	<p>Le comité exercera les responsabilités clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Veiller à l'application des dispositions de la documentation technique des Jeux du Canada➤ Fournir une aide et des informations à toutes les associations provinciales de crosse pour assurer qu'elles appliquent les dispositions de la documentation technique des Jeux du Canada, et donner une orientation et un encadrement au besoin.➤ Donner un encadrement au représentant technique dans l'exercice de ses devoirs➤ Élaborer et mettre en applications des politiques et critères de sélection d'athlètes conformément aux dispositions de l'énoncé de consensus des Jeux du Canada pour la crosse, d'entraîneurs conformément aux exigences de l'ACE relatives aux Jeux du Canada, et d'officiels conformément aux politiques de championnats nationaux de CC.➤ Déterminer le classement pour chaque équipe présentée par une province aux Jeux d'été du Canada.➤ Vérifier l'admissibilité de tous les athlètes en vertu des critères d'admissibilité des Jeux du Canada.➤ Faciliter l'échange d'information et de meilleures pratiques entre les différentes associations provinciales de crosse en amont des Jeux du Canada.➤ Prendre contact avec toutes les provinces sur toutes les questions se rapportant aux Jeux du Canada➤ Prendre contact avec le conseil d'administration de CC, le coordonnateur des programmes de CC et le Secteur de crosse en enclos de CC sur toutes les questions se rapportant aux Jeux du Canada.➤ Le représentant technique de CC (Coordonnateur des programmes de CC) doit agir à titre de personne ressource et de principal point de contact entre le comité et les provinces.➤ Le représentant technique de CC (Coordonnateur des programmes de CC) doit agir à titre de personne ressource et de principal point de contact entre CC et le conseil des Jeux du Canada➤ Le représentant technique de CC (Coordonnateur des programmes de CC) doit agir à titre de personne ressource et de principal point de contact entre CC et le comité d'organisation de la ville hôte des Jeux du Canada.➤ Effectuer d'autres devoirs et tâches qui sont confiés au comité de temps à autre par le conseil d'administration de CC ou par le secteur de crosse en enclos de CC
Pouvoir	Le comité des Jeux du Canada de CC est un agent limité de CC sur toute question se rapportant à la participation de la crosse aux Jeux du Canada. Toutes les décisions relatives aux exigences techniques des Jeux du Canada doivent se conformer aux dispositions de la documentation technique des Jeux du Canada, et aux critères de l'ACE en ce qui a trait aux entraîneurs.
Composition	Le comité consistera en les personnes suivantes :



	<ul style="list-style-type: none">• Président du secteur de crosse en enclos de CC, qui présidera le comité• Directeur de championnats nationaux de CC• Président de développement national de CC• Directeur autochtone de CC• Directeur général de CC• Coordonnateur des programmes de CC• Président des entraîneurs de CC ou son mandataire (désigné par le président des entraîneurs)• Président des officiels de CC ou son mandataire (désigné par le président des officiels)• Un représentant de chaque province et territoire• Représentant du cercle autochtone du sport, qui doit participer à toutes les discussions relatives à l'énoncé de consensus des Jeux du Canada Consensus pour la crosse• Toute autre personne ayant une expertise particulière relative aux Jeux du Canada et nommée au comité par le conseil d'administration.
Réunions	Le comité se réunira par conférence téléphonique ou en personne, selon le besoin. Le président du comité convoquera les réunions.
Ressources	Le comité recevra les ressources nécessaires de CC afin d'exécuter ses devoirs. Le comité recevra un soutien administratif du bureau national de CC.
Rapports	Le comité présentera un rapport à chaque réunion du conseil d'administration et aux réunions du secteur de crosse en enclos, et doit soumettre un rapport écrit à chaque assemblée des membres.
Approbation et examen	Le présent mandat a été élaboré par le conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de CC le mai 2019. Le conseil d'administration doit examiner régulièrement ce mandat, en consultation avec le comité au besoin.
Autre	Le comité est soumis à toute disposition des Règlements et règles de CC se rapportant aux comités permanents.